

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

**PROPOSITION DES TARIFS DES ABONNEMENTS DES PARCS DE
STATIONNEMENT FERMES DE LA COMMUNE A COMPTER DU 1^{ER}
JANVIER 2024**

Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
En exercice : 33 Présents : 26 Absents : 1 Procurations : 6	Pour : 32 Contre : 0 Abstentions : 0	5-5

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 13 décembre 2023

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Gérard BORDIER - Françoise PANCALDI - Patrice SANGARNE - Henri UNINSKI - Véronique PORTET - Michel RAULET - Sandrine AUDIBERT - Alain DAL PONTE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Audrey ABADIE - Jean-Christophe CID - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Daniel MEMAIN.

Procurations : Michèle DUPUY à Henri UNINSKI - Martine-GUILLAUME à Fabrice BOCAHUT - André TRIGANO à Anne LEBEAU - Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN - Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Xavier MALBREIL à Daniel MEMAIN.

Absente excusée : Michèle GOULIER.

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.

Madame le Maire,

Vu la délibération n° 4-5 du conseil municipal du 6 juin 2023 a approuvé l'intégralité des tarifs des services publics communaux à compter du 1^{er} septembre 2023.

Dans cette délibération, les tarifs des abonnements des parcs de stationnement fermés de la commune sont valables jusqu'au du 31/12/2023.

Madame le Maire propose de les maintenir au même niveau à compter du 1^{er} janvier 2024 :

ABONNEMENTS SUR PARC FERMÉ Portail rouge	<i>Durée de 6 mois minimum ou 1 an maximum Tarif mensuel</i>	21,00 €
ABONNEMENTS SUR PARC FERME Jean Jaurès et Sainte-Ursule	<i>Durée de 6 mois minimum ou 1 an maximum Tarif mensuel</i>	16,00 €

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré

Article 1 : Approuve la reconduction des tarifs proposés à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 : Autorise le Maire à mettre en œuvre l'application de ces nouvelles grilles tarifaires.

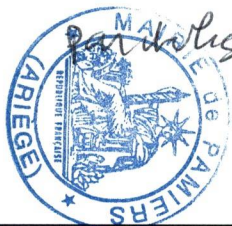
Fait en l'hôtel de ville, le vingt décembre deux mille vingt-trois.

Pour extrait conforme,

PAMBIERS, le 20 décembre 2023

Le Maire,
Frédérique THIENNOT

La secrétaire de séance,
Pauline QUINTANILHA



Frédérique Thiennot

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le *20/01/2024*
ou après notification le

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20231219-5-5-DE
Date de réception préfecture : 04/01/2024